



Syndicat Local **FO Justice** CP GRENOBLE-VARCES



Nous avons été alertés par les collègues du secteur concernant l'état alarmant des ateliers de l'établissement.

Le constat est sans appel, le bateau prend littéralement l'eau.

L'ensemble des ateliers, ainsi que la zone de livraison/déchargement des matériaux sont en proie à l'infiltration massive d'eau, au niveau des plafonds et des murs. Nos collègues ainsi que les intervenants et personnes détenues se retrouvent à marcher dans l'eau sur des sols rendus glissants.

Nous avons constaté la chute d'une plaque de plâtre de plafond, dans un local de stockage. Chute par chance, sans gravité.

Fin de semaine dernière, nous constatons cet état de fait, plafonds déformés sous le poids de l'eau stagnante. Hier, nos collègues des ateliers nous ont avertis qu'une de ces plaques s'est effondrée sur plusieurs mètres carrés. La encore heureusement sans atteinte aux personnes.

Pour indication une plaque de ce genre pèse entre 30 et 37 kilos.

De plus, nous avons pu observer que l'eau stagnante dans les plafonds et les murs dégage une odeur nauséabonde.

Le bureau local **FO JUSTICE** rappelle que selon :

Le Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail [...] dans la fonction publique, article 2-1 :

« Les chefs de service sont chargés, [...] de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. »

Le bureau local **FO JUSTICE**, dénonce ici ces conditions dans lesquelles nos collègues, les intervenants et les personnes détenues travaillent au quotidien.

Le bureau local **FO JUSTICE**, demande la fermeture de l'ensemble de la zone le temps que des travaux d'isolation pérennes soient mis en œuvre.

Le bureau local **FO JUSTICE** dénonce une nouvelle fois la surpopulation chronique que subit notre établissement, dont le vieillissement montre quotidiennement qu'il n'est plus adapté à une gestion convenable.

SL **FO Justice** Grenoble-Varces
Le 29 octobre 2025

